

Attestation de savoir nager scolaire niveau 1



Nous professeurs d'EPS certifiés travaillant au collège..... certifions que :

L'élèveen classe de.....

A réussi son test de savoir nager niveau 1 scolaire à la piscine de

Selon le Bulletin Officiel (BO) ci-après

BO spécial n°6 du 28 août 2008

Programmes de l'enseignement

D'éducation physique et sportive au collège (extraits)

LE SAVOIR NAGER

Inscrite dans le socle commun, l'acquisition du savoir nager est une priorité nationale.

Le savoir nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique et ne doit pas être confondu avec les activités de la natation sportive.

Deux degrés d'acquisition sont identifiés

Le premier degré doit être vérifié ou acquis au collège si possible dès la classe de sixième et au plus tard en fin de 3ème. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

La maîtrise de ce premier degré, constitue un pré requis pour accéder au terme d'un cycle d'apprentissage, au niveau 1 des compétences attendues en natation de vitesse et en natation longue, ainsi que dans toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS.

Premier degré du savoir nager

Parcours de capacités, composé de 5 tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin:

- sauter en grande profondeur,
- revenir à la surface et s'immerger pour passer sous un obstacle flottant,
- nager 20 mètres : 10 mètres sur le ventre et 10 mètres sur le dos,
- réaliser un surplace de 10 secondes,
- s'immerger à nouveau pour passer sous un obstacle flottant.

Connaissances et attitudes essentielles à vérifier :

- connaître les règles d'hygiène corporelle
- connaître les contre indications
- prendre connaissance du règlement intérieur de l'installation nautique
- connaître et respecter le rôle des adultes encadrant